

Bonjour,

J'aimerais attirer votre attention sur le montant indiqué sur baromètre du site de la CLÉ (8 574\$), concernant la campagne de financement pour notre fonds juridique. Actuellement, je peux vous dire qu'il reste environ 2000\$ à 3000\$, ce qui est loin d'être suffisant pour la suite des choses.

Lundi passé, Mme Suzanne Lavallée, accompagnée de 2 personnes de la CLÉ, ont rencontré un avocat d'une firme de Montréal, dont la spécialité est les causes en cour suprême. Après discussion, il a estimé approximativement à 12 000\$ les frais pour faire la demande d'inscription pour aller en cour suprême. Mme Lavallée veut aussi passer à la prochaine étape mais comme vous le savez peut-être, la CLÉ s'est engagée auprès de la famille Lavallée à payer avec la campagne de financement, les frais juridiques car depuis le début de ce dossier, la famille Lavallée a beaucoup fait.

Donc comme vous voyez, pour aller en cour suprême, il y a urgence de trouver de l'argent le plus rapidement possible, car il faut que la famille Lavallée et la CLÉ donnent une réponse d'ici 2 semaines. Il faut aussi que l'argent soit disponible. J'envoie ce courriel à 25 personnes impliquées de près auprès de la CLÉ et je vous demande votre aide à tous pour amasser 500\$ chacun, ce qui ferait un montant total de 12 000\$, tel qu'estimé pour l'inscription. N'oubliez pas que tout montant supérieur à 50\$ recevra un reçu d'impôt. Vous avez maintenant la possibilité de faire les dons à 2 fondations de votre choix : la **Canadian Constitution Foundations (CCF)** à Calgary ou à la **Fondation Rocher pour la Liberté en Éducation** au Québec. Les deux fondations émettront des reçus pour fin d'impôt pour tout montant supérieur à 50\$. C'est par les dons reçus aux 2 fondations que nous paierons les avocats. Vous pouvez inviter votre famille, vos amis, vos compagnons de travail à donner généreusement afin de vous aider à ramasser cette somme.

Sachez bien que ce n'est pas une tâche facile pour moi de vous demander cela mais comme vous le savez, c'est une cause qui nous tient tous à cœur mais si on ne réagit pas le plus rapidement possible, nous perdrons peut-être nos chances d'aller plus loin. On ne peut pas arrêter si prêt du but.

Voici donc la procédure à suivre pour faire les dons :

Faire les chèques à l'ordre d'une des deux fondations suivantes, soit :

- 1- a) **Fondation Rocher pour la Liberté en Éducation** et ajoutez au bas du chèque : « Liberté Religieuse »
ou
b) **Canadian Constitution Foundations** et ajoutez au bas du chèque : « Liberté Religieuse »
- 2- Envoyez les chèques à : **Coalition CLÉ**, CP 3315, Valcourt, Québec, J0E 2L0

J'apprécierais si vous pouviez me confirmer votre intention de nous aider à ramasser cette somme, afin de savoir le plus tôt possible si nous pourrions avoir l'argent à temps pour s'inscrire en cour suprême.

Merci à l'avance de votre précieuse collaboration.

Sylvain Lamontagne
Président de la CLÉ et de
la campagne de financement
450-532-5606

